



**42e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
CORÉE DU SUD
(Genève, le 26 janvier 2023)**

Intervention du Luxembourg

Monsieur le Président,

Le Luxembourg salue la délégation de la Corée du Sud et la remercie pour son rapport national et les efforts déployés pour la mise en œuvre de recommandations antérieures. Nous félicitons la Corée du Sud pour l'adoption de la loi sur la prévention de la traite des êtres humains et la protection des victimes qui est entrée en vigueur en début de cette année.

Ma délégation souhaiterait faire les recommandations suivantes :

1. Adhérer au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ainsi qu'adhérer au Protocole facultatif de la convention contre la torture.
2. Dispenser des cours d'éducation sexuelle adaptés à l'âge des enfants, en accordant une attention particulière à la prévention des grossesses chez les adolescentes et du VIH/sida et en traitant de manière adéquate les questions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.
3. Remettre en liberté tous les objecteurs de conscience placés en détention, expurger leur casier judiciaire et leur accorder une indemnisation adéquate.

Je vous remercie.